



Commune
de
FAA'A



N° 639/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
9 août 2016

Date d'Affichage :
9 août 2016

Date de séance :
16 août 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 20
PROCURATIONS : .. 06
VOTANTS : 26
POUR : 26
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Objet : attribuant une subvention à l'association Polynésie Alzheimer

Le Premier Adjoint certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Le Président de séance,



Le mardi 16 août 2016 à 9 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Premier Adjoint, Robert MAKER, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar		X	
MAKER Robert	X		
VANAA Emma	X		
BROTHERSON Moetai		X	
LAURENT Victoire	X		
CERAN-JERUSALEM Y André	X		
CHIN FOO Rosina	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
ZIMA Laurence	X		
MAI Gérard	X		
HATETE épouse TAHARAGI Linda	X		
APUARII Léon			MATI J.
TEURU Germain		X	
LO Tai			TERIITEHAU R.
FARIUA Totoarii	X		
TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana	X		
TEAUNA épouse POIA Clarisse	X		
TETUANUITEFARERII Josiane			BARFF M.
TETUAITEROI Georges	X		
NIVA Pauline	X		
TARAHU Laurent		X	
ARII épouse BARFF Maimiti	X		
RUA épouse BARFF Linda	X		
TEVAËARAI Yannick			CHIN FOO R.
PARAU Heia		X	
MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Tekakwitha	X		
TETAVAHU Célia			ZIMA L.
MAAMAATUAIAHUTAPU Maurea		X	
TEMARU Tetuahau	X		
BUTSCHER Levyn		X	
JEMAURI Jean			VANAA Elise
CROLAS-MAI épouse SACHET Isabelle	X		
VANAA Elise	X		
TARAHU épouse ATUAHIVA Teura		X	
MANUTAHU Teiva		X	

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 20, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Emma VANAA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Madame Emma VANAA a ensuite exposé à l'assemblée que :

Déclarée le 4 septembre 2013 et ayant son siège social à la mairie d'Arue, l'association Polynésie Alzheimer a pour mission de soutenir et aider les personnes touchées par la maladie d'Alzheimer ou par des maladies apparentées ainsi que leurs proches.

L'association compte près de 150 adhérents et élit son bureau tous les 2 ans. Il se compose comme suit :

Fonction	Prénom	NOM
Présidente	Teave	CHAUMETTE
Vice Présidente et Trésorière	Anuanua	SCHYLE
Secrétaire	Lewis	LAILLE
Secrétaire adjointe	Annick	TUAIROU
Trésorière adjointe	Thérèse	CHUI

Par courrier du 8 juillet 2016, l'association sollicite l'accord de la Commune pour l'organisation d'un forum sur la maladie d'Alzheimer et les maladies neuro-dégénératives du 26 au 30 septembre 2016 à la mairie de Faa'a (bâtiment Rautea) et a fortiori, demande une participation financière à hauteur de 631.000 F pour permettre la venue de M. Frédéric HIBELLOT, formateur de Nouvelle-Calédonie.

Pour information, près de 450 malades en carnet rouge sont déclarés atteints d'Alzheimer en Polynésie mais le service neurologie du CHT estime à 2 000 le nombre de personnes atteintes d'une maladie neuro-dégénérative. En raison du secret médical, il est impossible de fournir le nombre exact de malades sur Faa'a. Cependant, selon le recensement de 2012, Faa'a compte 29 719 habitants, dont 1 345 hommes et 1 414 femmes âgés de plus de 60 ans. Aussi, il est fort probable que près de 200 habitants de Faa'a soient atteints d'une maladie de type Alzheimer.

Après une étude technique de la demande, la commission développement éducatif, social et culturel du 20 juillet 2016 est favorable à la tenue de ce forum auquel ne pourront assister que les familles de Faa'a. Cependant, elle refuse de participer au financement du projet qui devrait être pris en charge à 100% par le Pays, compétent en matière de Santé.

A titre indicatif, Pirae verse une subvention de 603.550 F à l'association Polynésie Alzheimer pour la tenue de son forum. Ayant saisi le Contrat de ville pour un cofinancement, Faa'a devrait verser une subvention de 315 600 F uniquement pour la tenue de son forum, sous réserve de réponse positive du Contrat de ville et conformément au plan de financement ci-après :

Financier	Montant FCFP	%
Commune de Pirae	603 550	49%
Contrat de ville	315 600	25,5%
Commune de Faa'a	315 600	25,5%
TOTAL	1 234 750	100 %

C'est l'objet du projet de délibération qui vous est proposé, conformément à l'avis favorable de la commission finances et ressources humaines du 29 juillet 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Madame Emma VANAA :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

- Vu le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu la délibération n°544/2015 du 8 décembre 2015 adoptant le budget principal de la Commune au titre de l'exercice 2016 modifié par les délibérations n°562/2016 du 23 février 2016, n°590/2016 du 3 mai 2016, n°613/2016 du 21 juin 2016 et n°627/2016 du 16 août 2016 ;
- Vu la délibération n°586/2016 du 3 mai 2016 approuvant les comptes administratif et de gestion arrêtés en concordance au titre de l'exercice 2015 du budget principal ;
- Vu le courrier du 8 juillet 2016 de l'association Polynésie Alzheimer ;
- Vu le rapport de présentation ainsi que les décisions prises par la commission développement éducatif, social et culturel du 20 juillet 2016 et la commission finances et ressources humaines du 29 juillet 2016 ;

Dans sa séance du 16 août 2016 ;

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Article 1^{er} : Une subvention de fonctionnement de trois cent quinze mille six cents francs (315 600 FCFP) est attribuée à l'association Polynésie Alzheimer.

Article 2 : La dépense y afférente sera prise en charge par le budget communal, exercice 2016, section de fonctionnement, nature 6574.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 16 août 2016

Le Président de séance,

  

Robert MAKER

Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le **18 AOÛT 2016** et affiché le **18 AOÛT 2016**